ANNEXE 1

PROCÈS VERBAL DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
ET
MÉMOIRE EN RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

TRAITEMENT DES OBSERVATIONS RECUEILLIES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE .

Version 2 du 29/ 10/ 2024

Pour le traitement, la rédaction des observations et les commentaires	Pour les réponses aux observations du public
Le CE	**LA CUCM**
M. GOIN	Y. LEUREAUD

1 Analyse des événements constatés en cours d'enquête.

Nombre de visiteurs reçus en permanences	Registre Correspondances ou Mails remis/adressés au CE	Nombre d'événements constatés	Observations nécessitant une réponse du MO	Observations ne nécessitant pas de réponses du MO
3	2	5	12	0

2 Recueil, et classement des observations par thèmes.

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	
Contestations Sur le projet de déclassement de la voirie communale	Observations relatives à la qualité de la circulation routière et au stationnement	Observations relatives au dossier d'enquête	Observations diverses	TOTAL observations nécessitant un traitement au niveau du procès verbal
1	10	0	1	12

Soit 12 observations émanant de 5 personnes

3- Traitement des observations recueillies

Observation N° 1	**Émise par Mr :** Edouard HOLOTA	**Catégorie : 2**

Observation :

Mr HOLOTA est venu s'informer sur la nature exacte du projet objet de l'enquête publique. Je lui commente la notice technique et en particulier les § III-1 ; III-2 ; III-3.
Observation : Mr HOLOTA qui regrette déjà que la contre allée de la rue de CHANZY soit fermée à la circulation, craint fort que le projet n'améliore pas , voire aggrave les choses.

Réponse du Maître d'Ouvrage :

Le projet d'aménagement de la rue de Chanzy est à prendre en compte dans le contexte global du Schéma directeur des mobilités actives de la CUCM. Il favorisera à terme les liaisons entre les différents équipements structurants de la commune et du territoire (mairise, écoles, équipements sportifs, gares…), tout en permettant des déplacements plus sécurisés.
Concernant la circulation automobile du quartier concerné, aucune détérioration de la situation actuelle n'est à craindre. A ce titre, la temporisation des feux tricolores aux carrefours du CD1, a déjà été adaptée, pour gérer aux mieux le flux circulatoire.

Commentaires du CE sur la réponse du MO.

La réponse du MO est cohérente avec les objectifs du présent projet tels qu'exposés dans la première partie de mon rapport et avec les résultats déjà obtenus avec les projets de même type déjà engagés ou réalisés.

Observation N° 2	**Émise par Mr : Christian GESTE**	**Catégorie : 2**

Observation :

Mr Geste est venu s'informer sur les détails du projet et souhaite que je lui commente les plans figurant au dossier. Il exprime son mécontentement sur les difficultés actuelles de circulation dans ce secteur, en particulier mais aussi dans l'ensemble de l'agglomération. Il demeure sceptique sur l'efficacité des travaux prévus pour l'améliorer.
Mr GESTE suggère la mise en place de feux « intelligents » pour réguler en temps réel la circulation des véhicules en fonction de l'intensité du trafic.
En conclusion Mr GESTE, qui est retraité de CREUSOT LOIRE, approuve le projet qui permettra à Framatome de développer l'emploi sur l'agglomération.

Réponse du Maître d'Ouvrage :

Sur le secteur concerné, la gestion des feux tricolores a été adaptée, pour diminuer le temps d'attente.
Sur l'ensemble de la CUCM, un système de micro-régulation est mis en œuvre de manière à gérer les carrefours à feux, indépendamment les uns des autres. Ce système tenant compte, de l'importance du trafic routier aux heures de pointe.
A noter : la mise en place de feux « intelligents », pilotés par une unité centrale, n'est pas adaptée à notre territoire ; le flux maximum du trafic, ne dépassant pas en agglomération 10 000 véhicules /heure.

Commentaires du CE sur la réponse du MO.

La réponse du MO est cohérente avec les objectifs du présent projet tels qu'exposés dans la première partie de mon rapport et avec les résultats déjà obtenus avec les projets de même type déjà engagés ou réalisés.

Observation N° 3	**Émise par Mr : HICEB**	**Catégorie : 2**

Observation 3-1

Mr HICEB est venu s'informer sur les détails du projet et souhaite que je lui commente les plans figurant au dossier. Il exprime son mécontentement sur les difficultés actuelles de circulation dans ce secteur, en particulier mais aussi dans l'ensemble de l'agglomération. Il demeure septique sur l'efficacité des travaux prévus pour l'améliorer.

Observation 3-2

Mr HICEB qui demeure au 23 rue de CHANZY souhaite également connaître la nature des travaux qui seront engagés à l'amont et à l'aval de ceux programmés dans le champ de la présente l'enquête.
Il souhaite la mise en place de ralentisseurs dans ces 2 parties de la rue afin de sécuriser la circulation souvent dangereuse aux heures de pointe.

Réponse du Maître d'Ouvrage :

Les travaux menés de chaque côté du secteur prochainement aménagé seront réalisés après réfection du réseau d'eau pluviale (prochain mandat/après 2026)
Les travaux poursuivront les objectifs recherchés dans le présent aménagement :
-Apaiser la vitesse automobile
- Développer la continuité cyclable entre le centre-ville et le quartier Chanliau.

L'installation de ralentisseur, n'est pas la bonne réponse à la diminution de la vitesse automobile, un effet d'accélération quasi systématique se produisant après franchissement. Pour information, ces dispositifs sont peu à peu abandonné sur le territoire de la CU.

Commentaires du CE sur la réponse du MO.

Les réponses données par le MO à Mr ICEB sont cohérentes avec les questions posées et la chronologie des travaux prévus sur ce site.

Observation N° 4	**Émise par Mr : LEVÊQUE**	**Catégorie : 4**
Observation : *Mr Levêque souhaite que la partie de la rue de CHANZY qui restera dans le domaine public pour être aménagée en cheminements doux soit dotée de mobilier urbain type banc .*		
Réponse du Maître d'Ouvrage : *Cette suggestion est une très bonne idée et répond à un besoin réel.. Elle est validée par le MO.*C		
Commentaires du CE sur la réponse du MO. *La réponse du Mo correspond bien à la question posée par Mr Levêque.*		

Observation N° 5	Émise par Mr : A. DEMANGEOT	Catégorie : 2

Observations : 7 Observations

Mr Demangeot à remis au secrétariat de Mr LEUREAUD un mémoire regroupant plusieurs observations sur le projet d'aliénation de la rue de CHANZY.

Observation 5-1 : *M Demangeot suggère de remplacer de façon globale sur l'agglomération les feux tricolores par des ronds points.*

Observation 5-2 : *Concernant l'intersection CHANZY/CD1 Mr Demangeot souhaiterait que la MO lui explique pourquoi, alors que l'on dispose d'un passage souterrain sécurisé pour l'axe de Chanzy, le projet prévoit de le remplacer par un passage obligé par des feux tricolores alternés ? Il aimerait savoir pourquoi un feu tricolore peut, ne pas ralentir le trafic mais l'améliorer.*

Observation 5-3 *: A propos de l'augmentation des emplois que générera le projet via Framatome, et qui aura pour conséquence un accroissement de la population et donc un accroissement du trafic Mr Demangeot suggère d'en mesurer et d'en analyser les conséquences sur l'efficacité dans le futur du projet actuel.*

Observation 5-4 : *M Demangeot regrette que sur l'avenue de Verdun d'une longueur de 600m aucun dispositif de ralentissement de la vitesse ne soit prévu alors que dans de nombreux autres axes de la ville un grand nombre de ralentisseurs efficaces à été mis en place.*

Observations 5-5 : *Concernant l'aliénation d'une partie de la rue de Chanzy en faveur de Framatome, pour la création d'un parking, Mr Demangeot souhaiterait une clarification sur le statut de ce parking afin de savoir s'il sera public ou privé puisque dans la notice technique il est dit :*

° « L'accès à ces places de stationnement dédiées à l'unique bénéfice de Framatome sera limité par 2 contrôle d'accès ».
°Puis, dans un autre chapitre : « Ces places de parking pourront être utilisées par les employés d'autres entreprises situées aux abords de ce secteur ».

Observation 5-6

*° **Pour la circulation**, Mr Demangeot souhaite conserver les 2 voies de circulation sous le pont en traçant au sol les voies cyclables et en mettant en place des ralentisseurs.*

*° **Pour le stationnement**, Mr Demangeot Souhaite que soit étudiées les pistes suivantes pour la création de parking: Dans le sens Verdun/Chanzy en amont du passage sous le pont où l'on dispose d'une zone plate de 70m de long. Dans les sens Chanzy/Verdun Il suggère un décaissement avant le passage sous le pont du pied du talus sur une longueur de 100m et un décaissement après le passage sous le pont d'une longueur de 50m.*

Observation 5-7

Mr Demangeot craint que la privatisation d'une partie de la rue de Chanzy risque de créer un précédant avec un risque de d'explosion de demandes du même type.

En conclusion il demande au MO de revoir son projet pour atteindre les objectifs sans déclassement partiel de la rue de CHANZY

Réponses du Maître d'Ouvrage :

5-1 Différents dispositifs de régulation et de sécurisation existent en effet. Leur choix est fonction de critères techniques, financiers, réglementaires et doit s'adapter au cas par cas.

***5-2** Le projet d'aménagement de la rue de Chanzy est basé sur une étude circulation. Celle ci- met en avant la capacité des feux tricolores situés sur le CDI, à accepter le report de trafic venant de l'axe Verdun-Chanzy.*
Ce dispositif mis en phase test depuis environ 18 mois, n'apporte pas de gêne particulière. Les temps d'attente aux feux du CD1, étant aux heures de pointe, sans gêne excessive.
En aucun cas, le projet d'aménagement de la rue de Chanzy, ne prévoit l'installation de feux tricolores. Le projet est bordé dans ses deux extrémités, par de simples carrefours en T.
La vitesse automobile étant limitée, par l'obligation d'emprunter les voies latérales.

5-3 L'augmentation de la population n'est que pure spéculation. Augmentation du nombre d'emplois ne vaut pas augmentation de la population, même si nous pouvons le déplorer.
Techniquement la capacité de réserve des flux de circulation est sur ce secteur d'environ 60 % , ce qui laisse une grande marge d'augmentation potentielle du trafic.

5-4. Le projet comprend deux phases. L'aménagement des secteurs amont et aval, devant être réalisés sur le prochain mandat.
A cette occasion, des dispositifs de limitation de vitesse, seront mis en œuvre.

5-5 Le projet ne présente qu'un seul scénario d'aménagement.
Une partie de la voirie sera déclassée et aliénable.
Le parking sera privé et utilisable, par le seul personnel de Framatome.

5-6 Les propositions ne sont pas adaptés aux objectifs d'apaisement de la vitesse automobile

5-7 Cette décision est du ressort du Maitre d'ouvrage, qui voit là plusieurs possibilités :

- *Réaliser une vraie continuité cyclable entre le centre-ville et le quartier Chanliau*
- *Apaiser la vitesse automobile*
- *Aider Framatome, à développer son activité.*

Commentaires du CE sur la réponse du MO :

Le choix des options techniques opérationnelles retenues par le Maître d'Ouvrage est basé sur l'étude d'un cabinet extérieur indépendant alors que les arguments exprimés par Mr Demangeot sont le fruit d'observations ponctuelles, sans vue d'ensemble sur le projet global prévu au niveau de l'agglomération .
Les choix du maître d'ouvrage prennent également en compte, les coûts économiques des options retenues comparés à l'efficience attendues de celles-ci.
On peut également penser que des ajustements puissent être effectués après travaux, en fonction des résultats obtenus ponctuellement au niveau de la rue de CHANZY et globalement lorsque l'ensemble des opérations engagées sur l'ensemble de l'agglomération seront pleinement opérationnels.

Fait à Givry le : 27/09/2024

M.GOIN